

## AVIS PUBLIC

### DÉROGATIONS MINEURES

AVIS est donné par le soussigné, greffier de la Ville, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 13 juillet 2021 à 20 h à l'hôtel de ville au 50, rue Sainte-Thérèse à Delson, le Conseil statuera sur la demande de dérogations mineures suivante :

Site visé par la demande : 2925, rue du Fleuve

Nature et effets des dérogations mineures :

Cette demande de dérogations mineures concerne les conteneurs à matières résiduelles et leur emplacement ainsi que la pente de l'allée d'accès menant au stationnement souterrain et vise à :

- Permettre la présence de conteneurs à déchets à l'intérieur d'un enclos, alors que le règlement de zonage n° 901 prescrit que les chambres à déchets sont obligatoires pour les classes d'usages H-4 Multifamiliale (9 logements et plus);
- Permettre la présence de conteneurs à déchets en cour latérale gauche, alors que le règlement de zonage n° 901 prescrit que les conteneurs à déchets doivent être localisés en cour arrière seulement;
- Permettre la présence d'allée d'accès au stationnement souterrain d'une pente de 13,5 %, alors que le règlement de zonage n° 901 prescrit une pente maximale de 10 %.

Lors de ladite séance du conseil municipal, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil avant qu'il ne prenne sa décision relativement à cette demande, sur place à l'hôtel de ville ou en complétant le formulaire de questions du public disponible sur la page de diffusion de la séance à l'adresse suivante : <https://www.ville.delson.qc.ca/fr/seances-du-conseil/questions-du-public/>.

Il est également possible de transmettre ses commentaires par écrit, à tout moment avant la séance, et ce, par courriel à l'adresse électronique [greffe@ville.delson.qc.ca](mailto:greffe@ville.delson.qc.ca) ou par courrier déposé à l'hôtel de ville. Le greffier fera la lecture aux membres du conseil de chacun des commentaires reçus avant la prise de décision.

Donné à Delson, ce 16 juin 2021.

Antoine Banville  
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier